

AVENANT N° 1 AUX STATUTS DE LA SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION « 6NOTES EVENTS »

Modification et extension de l'objet social

Entre les soussignées :

- Madame Cindy CHANLOT, née le 1er janvier 1979 à Basse-Terre (97100), de nationalité française, demeurant 60 lot Faraux Petit-Pérou, 97139 Les Abymes ;
- Madame Inès CHANLOT, née le 21 novembre 1953 à Basse-Terre (97100), de nationalité française, veuve, demeurant 60 lot Faraux Petit-Pérou, 97139 Les Abymes ;

Ci-après dénommées ensemble « les participantes », il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les participantes souhaitent élargir et préciser l'objet social de la société en participation « 6 notes events », constituée et régie par les articles 1871 à 1873 du Code civil, afin d'intégrer des activités culturelles, pédagogiques, artistiques, événementielles, éditoriales et de formation.

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE L'ARTICLE PREMIER « FORME ET OBJET »

L'article premier des statuts est remplacé par les dispositions suivantes :

« ARTICLE PREMIER – FORME ET OBJET

Il est formé entre les soussignées une société en participation, régie par les articles 1871 à 1873 du Code civil, ayant pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement, sous réserve des autorisations, licences, agréments et déclarations éventuellement requis par la réglementation applicable :

- L'enseignement culturel, artistique et musical, individuel ou collectif, à destination de tous publics, notamment par la mise en place de cours, ateliers et parcours pédagogiques ;
- La conception, la mise en œuvre et la commercialisation de formations professionnelles ou non professionnelles, de stages, d'ateliers, de masterclasses et de programmes d'accompagnement ;
- L'organisation et l'animation de conférences, rencontres, débats, colloques, actions de médiation et événements culturels ;
- L'organisation, la production, la coproduction, la diffusion et la réalisation de spectacles vivants, de concerts, de représentations artistiques et d'événements culturels ;
- L'exercice, lorsque les conditions légales sont réunies, de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, incluant notamment la production, la diffusion et l'exploitation de spectacles ; PLATESV-D-2024-001857

- La création, la gestion et le développement d'un centre de formation "IMAG", notamment dans les domaines de la musique, des arts, de la culture, de l'événementiel, de la communication et des métiers créatifs ;
- La conception, la production, l'organisation et la coordination de festivals, manifestations culturelles, rencontres artistiques et événements publics ou privés ;
- La création, l'édition, la publication, la production, la coproduction, l'exploitation et la commercialisation d'œuvres musicales, sonores, audiovisuelles et cinématographiques, ainsi que l'activité de maison d'édition musicale et cinématographique, dans le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- L'assistance technique, administrative, artistique, logistique et organisationnelle liée aux activités culturelles, musicales, événementielles, audiovisuelles et de formation ;
- Le conseil, l'accompagnement, la programmation artistique, la mise en relation de professionnels, la gestion de projets culturels et la recherche de partenariats, financements, mécénats et subventions ;
- La réalisation de toutes prestations, opérations commerciales, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

La société pourra également exercer toute activité connexe, complémentaire ou accessoire se rapportant à son objet, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

»

ARTICLE 2 – MAINTIEN DES AUTRES DISPOSITIONS STATUTAIRES

Toutes les autres dispositions des statuts initiaux qui ne sont pas expressément modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de signature par les participantes, sous réserve, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités administratives, fiscales, sociales ou professionnelles nécessaires à l'exercice des activités ajoutées.

Fait aux Abymes, le 17 / 09/ 2026, en deux exemplaires originaux.

Madame Cindy CHANLOT
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

LU ET APPROUVÉ



Madame Inès CHANLOT
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé

